

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Sylvie VAISSIE,

Maurice ANDRIEU

Absente : Marie BERTHOUMIEU

Secrétaire de séance : Christiane LASCOUX secrétaire en absence d'autre candidature.

M. Jérôme LANDES fait lecture du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2019. Il convient de le corriger en stipulant que Mme VAISSIE était bien présente.

Le compte-rendu est mis au vote :

VOTE : 6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A MME LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE QUI OPPOSE MME STAELHIN

Mr Jérôme LANDES explique que l'avocate de Mme STAELHIN a indiqué que la délibération prise en séance du 12 septembre dernier n'était pas conforme. En effet, elle prétend que cette non-conformité proviendrait du fait que Mme le Maire a présidé la séance bien qu'elle n'ait pas pris part au vote et qu'elle n'est pas sortie de la salle au moment du vote. Elle aurait pu influencer les élus. Il y a donc lieu aujourd'hui, de reprendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente.

Mme LASCOUX, Messieurs LANDES, ANDRIEU, ROUGIE et FABRE décident de maintenir leur vote autorisant Mme le Maire à défendre les intérêts de la commune. Ils estiment que la manœuvre du conseil de Mme STAELHIN n'est pas justifiée et fait preuve d'une mauvaise volonté destinée à retarder l'échéance du jugement.

Mme Sylvie VAISSIE dit qu'elle vote contre.

VOTE : 5 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

M. Jérôme LANDES demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Elle concerne l'acceptation du devis du SDAIL qui apporte une assistance à la commune d'Albiac dans le cadre de l'adressage qui devient obligatoire dans le cadre des secours, des livraisons de colis et bien entendu pour les courriers postaux.

Le devis du SDAIL se monte à 494 € TTC.

Sylvie VAISSIE demande s'il n'y a pas d'autres devis. Jérôme LANDES répond qu'il n'y en a pas d'autres. Alain ROUGIE dit que cela ne presse pas. Jérôme LANDES répond qu'on en a assez de multiplier les conseils municipaux. L'ensemble des élus accepte le principe d'une convention avec le SDAIL.

6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

Parcelles cadastrées : M. LANDES explique qu'une erreur s'est produite au service des cadastres dans la numérotation des lots des parcelles 208 et 209

destinés à la vente. Depuis, le service des cadastres a apporté les corrections nécessaires. Les délibérations ont été corrigées et envoyées au notaire.

Le fauchage est terminé sur toutes les voiries communales du village.

Chauffage logement bas école : M. PETIT qui avait été retenu pour installer un insert dans le logement du bas, nous a indiqué qu'il n'était plus en capacité de continuer cette activité en raison de son âge. En effet, il ne sera plus assuré pour de telle prestation. Il y a donc lieu de changer de prestataire. Mme LASCoux a demandé un devis à un installateur de FIGEAC (Entreprise SUAREZ), et informe les élus que des devis ont été demandés à LOT ENERGIE pour l'installation d'un poêle à bois. En revanche, il ne pourra pas y avoir de bouche de sortie dans le couloir, ni les chambres en raison du risque d'émanation de monoxyde de carbone, dangereux pour la santé.

M. LANDES autorise l'intervention de M. LASCoux, Vice-Président de l'association ALBIUS VILLA, en fin de séance pour qu'il fasse un compte-rendu de sa réunion à Lacapelle Marival sur une prochaine exposition relative au patrimoine dès 19 communes de l'ancien canton de Lacapelle. L'exposition aura lieu courant 2020. La commune accompagnera la démarche d'Albius VILLA pour cette exposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.